L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 71 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 21 MARS.

REPRISE D'AFFAIRES. — Les journaux américains signalent une reprise marquée des affaires pour la saison de printemps:

Il n'est pas d'industrie, dit le *Herald*, qui ne donne des preuves d'activité. Nos chemins de fer sont surchargés par le fret accumulé depuis quelques semaines. Au lieu de l'avenue silencieuse, presque déserte, qu'il semblait au commencement de l'année, Broadway est maintenant une artère commerciale formillante d'animation; cette grande voie de la métropole est un baromètre infaillible et montre immédiatement les signes de la reprise des affaires et de la prospérité. Le Congrès s'ét tant ajourné, il n'y a pas à craindre de législation stupide, quant à présent.

La confiance renaît, déclare le *Times*, par la simple raison que les hommes ont décidé, dans une grande mesure, ceux qui ils peuvent encore se fier, ainsi que l'étendue des achats qu'ils peuvent faire. D'après les éléments essentiels de la condition par laquelle nous avons passé, nous croyons que quand les affaires reprendront ce sera sur une base sûre et avec un espoir raisonnable de longue durée. La spéculation effrénée,—comme elle commencée dernièrement sur l'or—n'est pas sûre, ne l'a jamais été et ne sera jamais l'être. Mais les entreprises prudentes et légitimes deviendront sûres avec la reprise graduelle des affaires et resteront telles pour longtemps.

UNE QUESTION POSTALE.—Une erreur typographique s'est glissée dans notre article sur l'augmentation du port des matières postales dites de 3e classe. Ce port sera désormais fixé à un cent par once ou par fraction d'once, au lieu d'un 1/2 cent par once. Voici l'avis officiel que M. James, directeur de la poste de New York, fait publier à ce sujet:

Avis aux public.—Le port des matières postales de 3e classe ayant été porté par une loi du Congrès promulguée le 3 mars 1875 d'un cent par deux onces à un cent par once ou par fraction d'once, il est donné avis que toutes les dites matières déposées au bureau central ou dans les bureaux secondaires (y compris les livres, les journaux expédiés par d'autres que les éditeurs, les revues, les marchandises, les pattons, les échantillons, les circulaires, les épreuves d'imprimerie, les manuscrits, les semences, boutures et racines) doivent être affranchis, jusqu'à destination au taux d'un cent par once ou fraction d'once, sans quoi elles ne peuvent être envoyées par la malle.

T. L. JAMES.

LE NOUVEAU CARDINAL. — On télégraphie de Washington:

On s'occupe dans les cercles officiels de la dénomination du rang du nouveau cardinal américain et de son relations avec son gouvernement. Le pied sur lequel sont traités les cardinaux est réglé dans les conventions par les usages diplomatiques, mais il n'en est pas de même ici, où le cas est sans précédent. Le département d'Etat reconnaît que le nonce du pape a le pas sur tous les autres représentants des puissances étrangères, et qu'en certains pays, l'Autriche entre autres, un cardinal est considéré comme au-dessus des autres ministres et envoyés. En conséquence, on suppose que le cardinal McCloskey allât à la Maison Blanche, un jour de l'an, pour transmettre à notre chef magistrat les bénédictions du souverain pontife, il marcherait à la tête des ministres étrangers.

—On écrit de Washington, en date du 14:

Le gouvernement des Etats-Unis compte se faire représenter au nouveau congrès télégraphique international qui se réunira, le 1er juin, à Saint Pétersbourg. Les vingt-quatre Etats représentés au congrès télégraphique de Rome de 1871-72, plus le Brésil et la République Argentine, ainsi que vingt Compagnies propriétaires de cables sous-marins, prendront part au congrès de Saint-Pétersbourg. Le congrès élaborera une nouvelle convention.

On attend aussi de longs débats sur une proposition des Sociétés de câbles sous-marins: elle tend à ne plus taxer désormais les dépêches d'après le nombre des mots, mais d'après celui des lettres.

Toutefois, des compagnies privées n'auront que voix consultative, les représentants officiels des Etats qui ont adhéré à la convention auront seuls le droit de voter les décisions.

UNE SOURCE DE RICHESSE POUR LES HABITANTS.—Les agriculteurs ne sauraient trop se pénétrer de l'importance des engrais pour augmenter le rendement de leurs récoltes. L'argent dépensé en engrais est de l'argent bien placé, comme peut en témoigner tous ceux qui en font usage. En appelant l'attention des planteurs, grands et petits sur l'annonce de la compagnie des "Blood Fertilizing Works," nous les référons spécialement à la correspondance que le Dr Ferrier, habitant sucrier bien connu, adresse à M. Lemarie, président de cette compagnie. La relation que fait cet habitant des résultats qu'il a obtenus avec l'engrais de la compagnie, en dépit des circonstances défavorables dans lesquelles sa réalisation s'est faite, est une preuve concluante des merveilleux effets de cet engrais.

NOUVELLES MARCHANDISES. — Nous recommandons aux acheteurs l'annonce de la maison McGibbon, Allen et Dubois, rue du Canal 160 et 162 au coin de la rue Baronne. Cette maison vient de recevoir un nouvel assortiment d'articles magnifiques pour le printemps et pour l'été, et les dames feraient bien d'aller l'examiner avant d'acheter ailleurs. Quant aux prix demandés, ils sont toujours d'une modicité extrême.

EXPOSITION.—Excitoir devant le palais de granit de Moody, au coin des rues Royale et Canal, et pourquoi? Demandez ceux qui en entendent parler. Parce que le magasin de Moody vient de recevoir un nouvel assortiment des plus élégants et des plus riches, et que cet assortiment est offert aux acheteurs avec la même modicité de prix qu'anciennement. On en peut juger par les chemises Champion dont le prix est de 6 pour $2. Tous les autres articles se distinguent par une modicité de prix semblable bien qu'ils soient tous des plus nouveaux, des plus frais et des mieux confectionnés. Nous reconnaissons la l'habileté commerciale vraiment supérieure de notre ami Victor Hirmmer, dont la maison Moody a su si judicieusement retenir la coopération et les services.

PORCELAINE, FAIENCES, VERRERIES, &c. Nous appelons l'attention du public sur l'annonce que M. L. Navra publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Les affaires de la maison Navra, rue du Canal 154, ont pris, dans ces derniers temps un développement extraordinaire et l'habileté rare avec laquelle elles sont conduites donne à penser que ce développement est loin d'être arrivé à son terme. L'annonce contient une énumération très faible des articles qui forment le fonds de commerce de la maison Navra, mais le stock est immense et offre tout ce que les ménagères les plus ambitieuses désirent pour le service d'une maison. Nous ajouterons que la grande maxime de commerce qui est de vendre beaucoup a bon marché pour faire de nombreux profits et les faire promptement bien que restreints dans leur chiffre, est celle de la maison Navra qui l'observe avec une loyauté presque religieuse envers tous les acheteurs. Une pareille assertion vaut plus que toutes les recommandations du monde.

HABITS ET LINGE.—Nous pouvons dire hardiment que le stock d'habits et de linge de la maison H. B. Stevens & Co., rue du Canal 160, est un des plus beaux qu'on puisse voir au Sud. Il se compose d'articles pour hommes, jeunes garçons et enfants et se fait remarquer par beaucoup de goût et d'élégance. Le prix est noté très modéré. C'est un avantage pour l'acheteur qui, délivré ainsi du souci de marchander, peut sans hésitation conclure son emplette.

ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION.—Par les temps difficiles que nous traversons on ne peut vendre qu'à la condition d'offrir aux acheteurs toutes les facilités possibles de bon marché. C'est ce que comprend parfaitement la maison Letellier, 174 rue Royale et No 9 rue Baronne, près Canal, et c'est pourquoi elle annonce aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'elle mettra à la portée des plus petites bourses les articles nouveaux de première communion qu'elle vient de recevoir et de déballer. Ces articles sont extrêmement remarquables d'élégance et de fraîcheur.

ERREUR AUX ERREUR.—Les personnes qui achètent leurs souliers ailleurs qu'au Magasin Bleq, commettent erreur sur erreur, car elles perdent pour le moins $5 pour chaque acquisition.

☞ On trouve au Robt. E. Lee Hat Store, à l'angle des rues Canal et Bourbon et à l'angle des rues Royale et St-Louis, des chapeaux de paille du dernier genre et à des prix modiques.

LOUISIANE.

ACCIDENT DE CHASSE.—Le fils aîné du major Tom. Bynam, en chassant des lapins autour de la demeure de sa grand-mère, madame Amos Adams, à 4 milles de Baton Rouge, a été tué par la décharge accidentelle de son fusil. Il a reçu la charge des deux canons par devant près du diaphragme. Il est mort au bout de quelques instants avant d'avoir pu être transporté. Nous n'avons pas d'autres détails sur ce funeste accident.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodeaux*:

DISPARITION.—Dernièrement, d'après les rapports des pêcheurs d'huîtres venant des côtes du golfe, il paraîtrait que le phare dernièrement construit et placé dans la baie Timbalier, à 15 milles ouest de l'embouchure du Bayou Lafourche, s'est effondré pendant la nuit du 11 de ce mois. C'est dans ce phare que le juge Colin avait été placé. Si le rapport est correct, il est à présumer que lui et toute sa famille ont dû périr.

EAUX.—Le temps paraît s'être remis au beau, et les planteurs en profitent pour pousser activement les travaux des champs. Les eaux du Bayou montent rapidement et font naître beaucoup d'appréhensions.

Le *Sucrier de la Louisiane* contient l'information suivante:

MORTALITÉ A St-MARTIN.— Le mauvais temps a causé de nombreuses maladies dans la paroisse St-Martin, près de la Grande Pointe; il y a eu des cas nombreux de pleurésie et de pneumonie. De la première, deux décès en sont résultés: M. Julien Guidry, le 4 courant, et M. Jules J. Léonard, le 11 courant. Ces deux messieurs étaient beaux-frères par alliance avec les deux veuves.

M. Guidry était un des meilleurs citoyens, dévoué à la cause du peuple, prompt à l'appel du devoir. Il était âgé de 42 ans, et laisse une veuve et six enfants. Il était natif de la paroisse St-Martin.

M. Léonard, né dans la paroisse Iberville, laisse aussi une famille et des regrets comme un citoyen utile, dévoué à son pays et à ses proches. Il était aussi âgé de 42 ans.

Un homme de couleur, dans le même voisinage, est mort de la même maladie.

COLLÈGE COMMERCIAL DE DOLBEAR.—Cet établissement continue à être très populaire en cette ville. Beaucoup de jeunes gens y reçoivent une instruction utile et dont ils trouvent bientôt l'occasion de se féliciter. C'est une fortune pour beaucoup d'entre eux. On peut commencer à toute époque de l'année à prendre des leçons de tenue de livres ainsi que des leçons de langue, au collège de Dolbear qui a toujours d'excellents professeurs.

CRESCENT STORE.—Cet établissement, situé rue Bourbon No 17, près de la rue du Canal, offre de nouveau un grand rabais dans les prix de ses grénadines, mousselines suisses, nansouks rayés et à carreaux, barège noir et de maintes autres marchandises très fraîches et fort élégantes. On trouvera aussi dans le même magasin 150 costumes en toile pour dames à un prix d'un tiers inférieur au prix courant. Voyez l'annonce.

DENTELLES, CRÊPES, &c.—Nous signalons aux dames l'annonce toute spéciale de la maison J. Levois et Jamison. Elle comprend des nlets Nothingham, des dentelles, des crêpes et des cravates de soie, ainsi que des nouveautés en percales, mousselines et indiennes.

CHAPEAUX CAMPÊCHES.—M. Michel Lion, des 100,000 paletots, rue Vieille-Levée 197 & 199, annonce qu'il a à vendre 500 douzaines de chapeaux campêches pour hommes et pour enfants. L'assortiment est magnifique et il peut les céder à $ 9 la douzaine.

139 RUE ROYALE.— Au magasin Wehrmann, les vieilles machines sont prises en échange, et l'on peut ainsi se procurer les derniers genres de Machines à Coudre.

PIANOS, ORGUES, MUSIQUE.—M. Louis Grunewald doit, comme nous l'avons déjà dit, transférer son magasin de musique de la rue du Canal à son 1er étage et vaste entrepôt musical de la rue Baronne, No 18. En raison de ce transfert, il s'est décidé à écouler, à sacrifice, ses pianos d'occasion et d'un autre côté il rend à prix très réduits son assortiment de musique de la rue du Canal. Trente cinq mille morceaux de musique seront ainsi liquidés à 5 cents pièce.

Nous appelons l'attention du commerce et des acheteurs particuliers sur la magnifique assortiment de pianos européens et américains de M. Grunewald.

☞ Achetez vos chapeaux d'été au Robt. E. Lee Hat Store, coin Royale et St-Louis ou coin Bourbon et Canal.

AUTRE RABAIS.—Cet autre rabais est offert par M. J. Turcotte rue du Canal 158, maison blanche, coin de la rue Baronne. M. Turcotte a reçu tout récemment de New York un fonds extraordinaire de marchandises achetées dans les encans de cette grande ville à des prix de banqueroute. Par conséquent ces marchandises peuvent être cédées ici à un rabais correspondant, c'est à dire à un rabais tel qu'il en est presque incroyable. Une seule condition est exigée: le comptant. Les dames donc qui peuvent payer comptant, sont sûres de trouver chez M. Turcotte un choix volumineux d'articles entièrement à leur service.

UN FAMEUX RABAIS.—Les personnes qui ont des emplettes à faire devraient, ce nous semble, commencer leurs recherches par une visite à l'un ou à l'autre des deux magasins de la maison Danziger, rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts et rue Royale, au coin de la rue St-Philippe. Ces deux magasins viennent d'être regarnis d'articles nouveaux pour le printemps et pour l'été, et en ce moment ils offrent aux dames tout ce qu'elles peuvent désirer de frais et d'élégant. Une annonce publiée plus loin contient une liste de ces marchandises et de leurs prix et cette liste, pour la variété et le bon marché, répond à tout ce qu'on sait déjà d'une maison de commerce dont le succès a toujours été fondé sur ces deux moyens capitaux. Voyez l'annonce.

BONNES CHAUSSURES.—Les magasins de chaussures ne manquent pas à la Nlle-Orléans; mais ils ne valent pas tous autant les uns que les autres. Plusieurs vendent de bonnes chaussures mais à des prix élevés; d'autres sont plus modérés dans leurs demandes mais leurs articles ne sont pas des meilleurs. Enfin il en est plusieurs qui jouissent d'une bonne réputation et qui la méritent. Le nouveau magasin Rouqelouvert par M. Lion, agent, au coin des rues Royale et Dumaine, est de ce nombre. Vous êtes sûr d'y trouver en tout temps des chaussures solides et élégantes pour cavaliers, dames et enfants, aux prix les plus modiques. Voyez l'annonce.

ARTICLES DE PRINTEMPS. — Nous appelons l'attention des dames sur l'annonce que Mme Olympe publie aujourd'hui dans nos colonnes. Mme Olympe vient de recevoir un riche assortiment de chapeaux, de costumes de soie de barège, grenadines, &c.... et les dernières modes pour les excursions d'été. Les affaires d'hiver ayant été très languissantes, Mme Olympe offre tout le reste de son stock au-dessous du prix coûtant.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET HABITS SUR COMMANDE.—L'établissement fondé par M. L. Girot, au No 11 de la rue du Camp, est devenu le rendez-vous des fashionables de notre ville. Ils y trouvent tout d'abord des habillements confectionnés à la dernière mode et quantité d'articles d'un genre raffiné et d'une élégance extrême. Le stock est considérable et l'on se demande tout d'abord si l'on pourrait obtenir quelque chose de mieux par la commande. Cet avantage, en effet, est ce qui frappe la vue du visiteur aussitôt qu'il inspecte les marchandises contenues dans le magasin de M. Girot, mais comme tout ce qui est fait d'avance ne va pas à tout le monde, M. Girot offre aux gens très difficiles les ressources de son art, et, sur votre mesure, soupe et confectionne un habit d'une forme originale, et que les étoffes dont il se sert sont de première qualité par la finesse, la couleur et la solidité. Disons aussi que M. Girot a pour le seconder un jeune homme qui tout le monde possède toutes les merveilles d'une coupe savante et de bon goût.

PENSION A BON MARCHÉ.—Voilà assurément quelque chose de nouveau, une bonne pension à $14 par mois ou $3.50 par semaine, avec le vin en plus à raison d'une piastre par semaine. C'est au No 72 de la rue St-Pierre, entre Royale, et Bourbon, que se trouve cette pension à bon marché. On porte aussi les repas à domicile.

GRANDE OUVERTURE. — La maison de modes de Mme Goilard, rue Royale No 66, une des plus favorablement connues de notre ville, vient de recevoir ainsi qu'on le verra par une annonce insérée dans une autre colonne, un vaste assortiment de marchandises telles que: Bonnets, Chapeaux, Plumes, Plumets et Garnitures. Ces marchandises qui se distinguent toutes, par leur fraîcheur et leur élégance, ont été, par Mme Goilard, commandées, avec un rare bon goût, expressément pour ses nombreuses clientèles, et c'est avec plaisir que nous signalons à nos lectrices cette occasion qui s'offre à elles, de réunir dans leurs achats de printemps, la modicité de prix à la qualité supérieure des articles. Mme Goilard annonce aux dames qu'elle se charge également de façons de robes, et qu'elle remplira dans le plus bref délai toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier.

Le docteur Ferrier dit que si au lieu d'expérimenter sur 40 arpents, il eût employé l'engrais pour toutes ses cannes, il eût fait 100 boucauts de sucre et 174 barils de mélasse de plus qu'il n'a fait, ce qui eût été une augmentation totale de $3 o/o. Il s'agit là de faits réels, de résultats acquis. Nous engageons donc les agriculteurs à mettre à profit l'expérience déjà faite et à faire usage des engrais de la compagnie dont il s'agit pour fertiliser leurs terres.

MARCHANDISES DE SAISON.—La maison Fellman Bros., 133 rue du Canal, bâtisse Touro, vient de recevoir un assortiment aussi choisi que vaste de marchandises de printemps qu'elle offrira en vente à ses nombreuse clientèle dès demain. Nos lectrices devront donc se souvenir de visiter le magasin Fellman, demain sans faute, si elles désirent profiter des marchés exceptionnels qui y seront offerts.

NATTEX.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de MM. Vincent & Cie qui offrent au commerce de la ville et de la campagne 1000 rouleaux de nattes de Chine d'importation directe.

—Il est encore question, dit le *Bien Public*, des bruits que les bonapartistes font courir sur l'armée. Tout le monde comprend que c'est une simple manœuvre; on ne prend pas au sérieux les menaces que la faction laisse colporter avec complaisance. Mais, parmi les députés du centre droit, beaucoup estiment qu'il est temps d'agir. Du reste, on annonce qu'un général de l'armée de Paris, ancien aide de camp de Napoléon III, vient d'être déplacé et envoyé dans le Nord-Est.

LES NOMS DE BAPTEME.

En Louisiane, beaucoup de parents ont l'habitude de donner à chacun de leurs enfants le nom du Saint qui est sur le calendrier le jour de la naissance de l'enfant. C'est ainsi que nous avons des Babylas, des Trasimond, des Turlaf, &c.

A propos des prénoms ou noms de baptême nous trouvons ce qui suit dans une chronique parisienne:

Dans certains pays catholiques, en Italie notamment, missionaires les curés baptisent les rouveaux-nés que du nom d'un saint. Libre aux parents d'ajouter à ce nom d'autres noms de fantaisie, mais celui du saint doit être en tête des autres. Mme R., veuve d'un ministre italien, appela sa fille *Rome*, mais il lui fallut donner pour premier nom celui d'Isabelle.

D'habitude, c'est le parrain qui donne son propre prénom à l'enfant, à moins que les parents n'aient déjà fait leur choix, et, en ce cas, le nom du parrain figure en seconde ligne parmi les autres noms du nouveau-né.

Parfois, des pères façétieux s'amusent à donner à leurs enfants des noms qui prêtent aux quolibets; sans songer que plus tard ils peuvent être désagréables à ceux qui sont affligés de ces noms plus ou moins bizarres.

Tout récemment, en lisant dans une liste de mariages le nom d'un sieur *Furieux* qui s'appelait *Roland*,—sans parler d'un autre intitulé Ichinel, qu'on avait baptisé du nom de Paul.

Un père dont le nom de famille était Amoureux avait donné à ses trois fils les noms de Fidèle, de Constant et de Fortuné. J'ignore s'ils furent mariés.

Un autre avait arrangé toute une phrase avec les noms de ses enfants; Paul, Côme, Louis, Perpétue, Magloire.

Un de mes amis a eu le bonheur, selon lui, le malheur, selon d'autres, d'avoir de sa femme deux jumeaux, un garçon et une fille. Il a cherché un parrain et une marraine, il les a trouvés; mais leurs noms ne paraissant pas lui convenir, il m'a fait l'honneur de venir me consulter.

Eh! mon Dieu! ai-je répondu, prenez le calendrier, vous y trouverez plus de trois cents noms; vous n'aurez que l'embarras du choix.

J'ai déjà fait cela, mais je ne veux point faire à mes enfants des noms trop connus, quant aux autres, ils ne m'ont point paru très engageants. Tenez, voici un almanach sur votre agenda, vous pouvez vérifier vous-mêmes!

En janvier, j'ai trouvé les noms suivants: Rigobert, Arcade, Savine, Babylas.

En février: Apolina, Léain, Gabin, Eucher, Milburge, Scholastique.

Mars offre un choix plus riche: Blanchard, Simplice, Cunégonde, Cyriaque, Epaphrodite, Rupert, Frisque, Pasteure, Ludger.

Avril en a tout autant: Evère, Tiburès, Paterne, Fructueux, Castor, Vital, Eutrope, Parfait.

Mai en a moins, mais ils sont tout aussi beaux: Maniert, Venant, Hospice, Brix, Hildebert.

Voici ceux de juin: Potin, Hésvens, Rufin, Avit, Leufroi, Sauve, Crescent.

Juillet en a quatre: Aubierge, Gualbert, Apollinaire, Atolon.

Août a: Cloud, Omer, Pulchérie, Andoche, Céran, Maurille.

On peut choisir, en septembre parmi ceux-ci: Frodan, Grummer, Gall, Copran, Mellon, Rinetique, Frumente.

En octobre, on a: Lié, Monite, Brice, Venerand, Agnan, Odon.

Novembre nous donne: Eloi, Barbe, Fare, Maxence, Gatien, Philogone, Delphin.

Enfin, en décembre, je n'en trouve qu'un: Salon.

Ce qui ne veut pas dire que ceux que je n'ai pas mentionnés soient tous charmants, euphoniques et de nature à tenter une jeune mère pour y choisir celui qu'elle donnera à son premier-né.

Voyons, avec la meilleure volonté du monde et quelque sincère et profonde que soit ma vénération pour les saints, je ne pourrais les choisir pour patrons de mes enfants. Pourquoi, en bonne conscience, appeler le garçon Babylas, Castor, Potin, Mellon? Et la petite fille, Apolline, ou Apollinaire, Pulchérie, Rouite ou Epaphrodite? Elle grandira, ma petite fille; l'entendez-vous, quand elle sera à marier, l'entendez-vous appeler Mlle Epaphrodite? Ou pourrait se tromper; un *lapsus* est si facile, cela ferait la belle affaire.

"Et je ne vous ai pas marqué dans ma liste tous les noms monosyllabiques. Max, Paul, Marc, sonnent fort bien; mais Cloud, Luc, Gal, Lié, Brix, etc.? Me voyez-vous donner à mon fils tous ces noms monosyllabiques à la file l'un des autres!

—Eh bien! ai-je répondu, fatigué de cette longue énumération, appelez vos enfants comme vous voudrez et laissez-moi tranquille.

J'ai su aujourd'hui qu'il a chbisi, pour sa petite fille, le nom de *Marianne*, le même qu'a été donné à une autre enfant née le 24 février 1848.

Quant au petit, il l'a appelé *Isoonne*. Comme ce sera agréable pour ce pauvre garçon quand il sera un homme!—A. L. T.

L'USAGE DES FOURCHETTES.—Une fourchette de bronze à deux dents, découverte par M. George Smith à Konyunjik, peut donner lieu, dit la *Pall Mall Gazette*, à quelques observations intéressantes. Si cette fourchette est authentique, c'est une des plus singulières et des plus curieuses reliques qui l'antiquité nous ait laissée. Que "les doigts aient été faits avant les fourchettes," comme dit le proverbe, c'est une vérité que personne ne contestera. Mais on oublie trop généralement que pendant longtemps les nations occidentales n'ont pas eu de fourchettes, et si celle de M. George Smith en est réellement une, c'est un nouveau titre en faveur de l'Asie pour réclamer la supériorité vis-à-vis de l'Europe. Ni les Grecs, ni les Romains n'ont connu l'usage des fourchettes pour manger, quoqu'il ait existé, de temps immémorial, des fourches pour d'autres usages, et que l'analogie eût dû les conduire à se servir de cet instrument dans leurs repas.

Quoique les fourchettes fussent connues au moyen âge, par exception, elles n'ont servi chez les nations européennes les plus avancées, ni pour découper, ni pour manger les mets, jusqu'à la première partie du seizième siècle. Les Grecs avaient des couteaux pour découper, mais quand ils mangeaient des mets solides, ils se servaient de leurs doigts qu'ils essuyaient ensuite sur des morceaux de pain nommés *apomagdalia*.

Quand ils prenaient de la soupe, ils se servaient de cuillers ou de morceaux de pain crenelé, qu'ils appelaient indifféremment *mystili*, *mystron* ou *mystros*. De même les Romains se servaient de leurs doigts pour les mets solides, et de cuillers pour les mets liquides.

Mais ils n'avaient pas de fourchettes et cultivaient comme un art, avec beaucoup d'assiduité, le talent de découper. Le *carptor*, *scissor* ou *sirector* était un véritable artiste guidé par des règles ainsi s'acquittait de sa tâche aux sons de la musique, avec des gestes appropriés. Dans le livre de Kerovnge, de Winkin, de Worde publié en 1513, l'auteur dit que le découpeur doit mettre sur poisson, bête ou volaille, pas plus de deux doigts et le pouce," montrant clairement par là qu'on ne se servait pas de fourchettes, et il ajoute: "Votre couteau doit être net et vos mains doivent être propres, et ne passez pas deux doigts et le pouce sur votre couteau.

Cependant la fourchette est mentionnée dans les comptes de maison d'Edward Ier d'Angleterre pour l'année 1307, et le favori d'Edward II, Piers Gaveston avait "trois fourchettes d'argent, pur mangier poivre." Le Grand d'Aussy (*Histoire de la vie privée des Français*, t. 3, p. 199) dit que les fourchettes sont énumérées dans un inventaire de Charles V roi de France pour l'année 1380, et n'est le seul exemple qu'il en donne pendant le moyen âge. Il ajoute: "Il paraît que l'usage en a toujours été fort borné, puisque Henri III, en 1583, qu'alors pour porter les aliments à la bouche, comme cela se fait encore, ajoute-t-il, en Angleterre où pour cette raison, on défend les lames de couteau à leur extrémité.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une ovation à Pinchback.

Nous lisons dans le *Louisianien*, organe de Pinchback:

"Le général Pinchback et ses amis, composés du Lieutenant-gouverneur Antoine, du ministre d'Etat Batch, du colonel James Lewis, et du surintendant d'éducation Brown, arriveront probablement dimanche soir ou lundi matin. On annonce que le retour du sénateur Pinchback occasionnera une démonstration en son honneur telle qu'il n'y en a jamais eu dans notre ville."

Le bruit courait, en effet, depuis quelques jours, que Pinchback avait télégraphié qu'il voulait une ovation comme on n'en avait jamais vu et qu'il paierait tous les frais. Avec cette dernière condition ses frères et amis ne refuseront pas de se joindre en masse à la démonstration qui ne manquera certainement pas de couleur locale.

Nous n'avons aucune objection à la manifestation projetée que les échos ne s'ils entendent jusqu'à dans la Maison Blanche. Mais il se trompe, s'il croit que cela troublera la quiétude du grand chef; qui-ci continuera à faire sa partie de crib sans être troublé par l'encens brûlé en l'honneur de Pinchback.

Les droits civils devant une Cour des States-Unis.

Un certain Gustave Chevalier, couleur, a déposé une plainte, vendredi dernier, devant la cour commerciale Shannon, contre M. John C. Mitchell, propriétaire, et Jas. L. Robbins, le commis du bateau à vapeur "Seminole" pour avoir refusé de monter sur un pied d'égalité parfaite sa respectable épouse répondant au nom de Louisa Christophette.

MM. Mitchell et Robbins ont été arrêtés par un officier-marshal et mis sous caution de $500 pour avoir à comparaître devant la Cour de Circuit des States-Unis.

Le meurtre de Weeks.

Le grand juri de la paroisse d'Orléans a présenté un rapport, hier matin, déclarant qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre George E. Paris, pour le meurtre de George Weeks, qui a été assistant-secrétaire d'Etat.

Le juge Braughn récusé.

Hier matin, M. De Gruy, employé comme avocat dans l'affaire de détournement du fonds Fowler, a refusé de reconnaître M. Braughn comme juge de la Cour criminelle supérieure, en déclarant que le juge Atocha n'avait pas le droit de se faire remplacer par un simple avocat.

M. Braughn a pris le cas en considération et donnera une opinion lundi.

Visite des éditeurs de l'Etat de l'Indiana.

Les éditeurs des principaux journaux de l'Indiana étaient attendus hier après midi à la Nouvelle-Orléans, où ils comptent s'arrêter un jour.

Nos confrères font une tournée dans les Etats du Nord pour s'instruire et se rendre compte de la véritable situation.

Qu'ils soient donc les bienvenus! Nous ne craignons pas la lumière; au contraire, nous voulons que tous nos actes, politiques et autres, soient connus et appréciés à leur juste valeur. Nous nous croyons en droit de réclamer seulement un peu d'impartialité.

Une autre injonction contre la ville.

Le juge Woods de la Cour de Circuit des States-Unis, a lancé hier matin une injonction défendant à l'administration de la ville d'annuler le bail de A. Hazuer, fermier du marché St-Bernard.

Il paraît que Hazeur a voulu payer son loyer avec des bons de la ville et qu'on a refusé de recevoir autre chose que du comptant.

Bills à promulguer.

Kellogg a signé les bills suivants qui seront promulgués incessamment:

Un acte pour amender l'acte relatif aux mesures de rigueur à employer pour forcer le paiement des taxes, et expliquant comment l'on n'y prendra pour saisir les propriétés des délinquants. L'amendement en question donne à un créancier hypothécaire le droit de racheter le premier, pour le montant des taxes, les propriétés des délinquants quand elles sont mises en vente aux enchères publiques.

Un bill commandant à l'avocat général de s'informer comment on a disposé d'une donation faite au collège des arts et métiers.

Il y a aussi une résolution adoptée par les deux chambres de la Législature panachées, qui invite le comité congressionnel sur "les outrages du Sud" à visiter la Nouvelle-Orléans.

Encore un suicide.

Vers sept heures, hier matin, M. Jean Michel, un citoyen bien connu, qui a été pendant 3 années un des principaux fermiers des marchés publics, s'est suicidé à sa résidence, au coin de la rue Chesnut et de l'Avenue Napoléon, en se tirant un coup de fusil à la tête.

Il paraît que M. Michel, qui était un des grands propriétaires du quatrième district, avait fait des pertes considérables pendant l'année à la suite de spéculations malheureuses.

Il avait acheté également pour $30,000 de bandits métropolitains, dans l'espoir qu'il pourrait les employer pour payer des taxes et des licences; mais le conseil municipal ayant adopté une ordonnance disant que les comptant pour les taxes et les licenses de cette année, ne servir des mandats métropolitains qu'il avait achetés, et il a été forcé de les vendre à une perte dépréciatoire.

Les pertes qu'il avait subies qui en pour effet de troubler l'esprit du malheureux Jean Michel, et quoique riche, il se plaignait continuellement et par cet souvent du désir qu'il éprouvait d'en finir avec la vie.

Ses amis, cependant, ne croyaient pas qu'il fût sérieux en s'exprimant ainsi et s'efforçaient de chasser cette sombre idée qui l'obsédait, et le plaisantaient.

Hier matin, un ami et un parent de M. Jean Michel, qui a longtemps occupé la place de maire de l'ancienne ville de Jefferson, se trouvant en visite chez le défunt, il a demandé de venir avec lui pour consulter un avocat et a promis de repasser dans le courant de la journée pour le prendre.

A peine était-il parti, cependant, que le malheureux Michel avait une femme en charge, occupée dans la cour, lui a donné un ordre pour l'éloigner, et prenant le fusil de chasse de son fils, s'est enfermé dans un cabinet à l'arrière-cour.

Il n'y était pas trois minutes qu'on a entendu une forte détonation, et quand Mme Michel effrayée est accourue pour s'informer de la cause, elle a trouvé son mari étendu sans vie, dans une mare de sang avec le crâne fracassé.

Il paraît que l'infortuné avait mis le canon de l'arme dans sa bouche et avait pressé la détente.

Comme le fusil était chargé du petit plomb une partie de la tête de M. Michel a été enlevée et sa cervelle a jailli en mille fragments sur le plancher.

Le suicidé était âgé de soixante sept ans et natif de Périgueux, France, mais depuis 1841 il habitait la Nlle-Orléans.

Il laisse une femme et trois enfants pour déplorer sa triste fin.

On n'a pas trouvé de papiers sur lui et on pense qu'il a agi dans un moment de démence sous l'obsession des idées noires qui le tourmentaient depuis quelque temps.

Le coroner a fait une enquête qui a servi à constater les faits que nous venons de relater.

Un mari disparu.

Une française, Mme Fernet, demeurant à Cincinnati, Etat de l'Ohio, a adressé une lettre au maire Leeds pour lui demander des nouvelles de son mari disparu depuis quatre mois.

Cincinnati, 16 mars 1875.

Au maire de la Nouvelle Orléans:

Monsieur,—Il y a quatre mois mon mari est parti pour New-York et depuis lors je n'ai pas eu de ses nouvelles. Comme je suis très anxieuse de savoir ce qu'il est devenu, j'ai pris des informations et j'ai appris qu'il doit se trouvait à la Nouvelle-Orléans.

Il est de la plus haute importance pour moi de savoir où il est et ce qu'il fait; je vous serais donc bien obligée si vous aviez la bonté de me fournir quelques renseignements aussi vite que possible.

Mon mari s'appelle Didier Fernet, il est français et musicien de son état. Afin qu'on puisse le trouver plus facilement je vous envoie sa photographie.

Attendant une réponse de vous, je me souscrit respectueusement

MADAME DIDIER FERNET.

Aux soins de M. Eude Hill, rue Walnut 256, Cincinnati, O.

On n'a pas encore pu découvrir Didier Fernet, si toutefois il est vrai qu'il se trouve à la Nouvelle-Orléans.

Voleur condamné à mort.

Le juri qui a jugé le cas de Lawrence Williams, un nègre accusé de vol à main armée dans une maison habitée par M. Richard Terrell, au coin des rues Magnolias et Robin, dans la nuit du 18 janvier 1875, a rendu un verdict de culpabilité sans recommandation à la cour, ce qui équivaut à un arrêt de mort, et le juge applique la loi dans toute sa rigueur.

Lawrence Williams a été renvoyé à la prison de paroisse jusqu'à ce que le juge soit prêt à prononcer sa sentence.

Condamné à perpétuité.

Le juge Braughn, remplaçant le juge Atocha à la cour criminelle supérieure, a lu hier matin la sentence de François Auffrey, trouvé coupable du meurtre d'Amédée Bische et recommandé à la clémence de la cour.

François Auffrey est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Enfant trouvé.

L'agent Blair, de la police métropolitaine, a rencontré hier matin, au coin des rues Dryades et Julie, un petit garçon âgé d'environ cinq ans, qui a déclaré s'appeler Salomon Moren. L'officier a conduit l'enfant à la station Centrale de la police, où ses parents pourront venir le réclamer.

TEMPERATURE.—20 mars 1875

Thermomètre de C. DUMAIN, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	70	21
12 M.	76	24
3 P. M.	80	26
6 P. M.	70	21

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 20.—Des avis de Calcutta disent que l'expédition du gouvernement indien pour capturer la Chine orientale est arrivée à Rangoon. Une sommation a été faite contre elle par les chinois à la frontière, et 20 coups ont été tirés. L'autre côté a aussi perdu beaucoup d'hommes. Les communications avec la Chine sur la frontière sont interrompues par de larges bandes de pillards armés.

Le roi de Birmah envoie 4000 hommes de troupes à la frontière nouvellement ouverte.

John Mitchell est mort.

Le prince de Galles ira dans l'Inde l'hiver prochain.

AUTRICHE.

Vienne, 20.—La Chambre des Représentants a approuvé le don de $25,000 pour [illegible] de $50,000 pour 1876 afin de [illegible] les Représentants à l'Exposition [illegible]naire.

Vienne, 20.—Don Alphonse, frère du Don Carlos, demeure ici en son palais.

PRUSSE.

Berlin, 20.—La frégate Arkona a été envoyée à Mersiour afin de soutenir le demande d'indemnité pour le pillage du barque Furst-Bismarck.

ESPAGNE.

Madrid, 20.—La convention de Cuéllar avec Alphonse a produit une [illegible] impression sur les Carlistes. [illegible] officiers soupçonnés de favoriser [illegible] ont été arrêtés à Estella.

FRANCE.

Paris, 20.—La coalition dans l'Assemblée qui soutient les lois constitutionnelles a une majorité de 11 dans la commission de permanence nommée pour siéger durant les vacances.

CUBE.

Havane, Le général Car